



Lyon, le 18 FEV. 1987

26AR n. 87.096

REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

Le Préfet, Commissaire de la République de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône
Officier de la Légion d'honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 28 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Rhône-Alpes entendue, en sa séance du 15 Octobre 1986

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'édifice est un témoignage d'une certaine perception de l'architecture au XIXe siècle ;

A R R E T E :

Article 1er : Sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques les parties ci-après désignées du château de CHAZEY-SUR-AIN (Ain) :

- les façades et les toitures et à l'intérieur :
 - la bibliothèque,
 - l'ancienne cuisine,
 - le boudoir et la chambre attenante,
 - l'ancien salon du rez-de-chaussée du bâtiment Sud,
- et les quatre pièces du donjon :
- l'ancienne salle de Justice,
 - la salle des ancêtres ou salle des Armes,
 - le salon doré,
 - la chambre du Roi.

figurant au cadastre, section C sous le n° 226 d'une contenance de 13 a 70 ca et appartenant au District de la Plaine de l'Ain, constitué par arrêté préfectoral en date du 8 Juin 1973, ayant son siège à CHAZEY-SUR-AIN (Ain) et pour représentant responsable, M. RAVASSEAU Jean-Emile, demeurant à BLYES (Ain).

* Celui-ci en est propriétaire par acte passé devant Maître DARMET, notaire à LAGNIEU (Ain) et Maître DUBOST Yves, notaire à LYON (Rhône), le 30 Octobre 1974, et publié au bureau des hypothèques de NANTUA (Ain), le 12 novembre 1974, volume 3525, n° 1.

Article 2 : Le présent arrêté dont une ampliation, certifiée conforme sera adressé, sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au Commissaire de la République du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

**Le Préfet, Commissaire de la République
de la Région Rhône-Alpes
Commissaire de la République
du Département du Rhône,**

Pour Ampliation



Mme ESTRANGIN
l'Attaché,

Gilbert CARRERE